

Langues officielles

Rapport annuel



2010–2011

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Préface

La Société canadienne des postes est fière d'avoir été un fournisseur officiel des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver. Afin de promouvoir le caractère bilingue du Canada, la Société a augmenté le nombre de ressources bilingues dans son réseau de vente au détail à Vancouver et distribué une lettre personnalisée aux concierges des hôtels pour les informer à quel endroit les visiteurs francophones pourraient obtenir des services postaux dans la langue officielle de leur choix. Les efforts supplémentaires déployés par la Société pour offrir davantage de services dans les deux langues officielles ont été reconnus. La Société canadienne des postes est ravie d'annoncer qu'en mars 2011, elle a remporté le prix d'excellence en matière de langues officielles du Comité des langues officielles du Conseil fédéral du Pacifique. Le prix a été décerné pour sa contribution exceptionnelle à l'avancement des langues officielles en Colombie-Britannique au cours de la dernière année civile. Nos efforts ont mis en évidence l'importance de la dualité linguistique parmi les Canadiens et les personnes voyageant à l'étranger. Ils ont également témoigné de notre engagement à promouvoir l'image bilingue du pays.

Des représentants de Postes Canada ont participé activement aux réunions concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* organisées par le ministère du Patrimoine canadien. Nous avons également participé aux activités organisées par les représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), notamment la réunion InterAction organisée par l'Association canadienne-française de l'Alberta et le ministère du Patrimoine canadien et le Symposium sur les langues officielles organisé par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario. La participation à ces réunions a permis à la Société canadienne des postes de mieux comprendre les besoins de la collectivité et d'établir des partenariats qui ont vraiment fait une différence.

En 2010-2011, Postes Canada a mis en œuvre des programmes et des initiatives ayant une incidence positive sur les CLOSM, surtout dans le domaine de l'alphabétisation. La Société a fait preuve de son engagement à l'égard de l'alphabétisation en appuyant les Prix communautaires de l'alphabétisation de Postes Canada. Depuis la mise en œuvre du programme en 1993, Postes Canada a remis 393 prix, dont 22 % ont été remis à des membres de communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). En raison de la taille de la population des CLOSM au sein de la population canadienne, il s'agit d'un bon indicateur du succès du programme. Postes Canada a appuyé La Dictée P.G.L, un projet à grande échelle touchant tout le pays, qui contribue à l'éducation de milliers d'élèves de la maternelle à la huitième année. En 2010, plus de 210 000 élèves provenant de près de 1 200 écoles de partout au Canada ont participé à ce projet éducatif qui a joué un rôle important dans la promotion de la langue française partout au Canada.

Postes Canada a également été proactive en trouvant de nouvelles façons d'offrir activement des services dans les deux langues officielles. À la demande du journal *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*, Postes Canada a lancé le Programme de lettres au père Noël en Nouvelle-Écosse en collaboration avec une école francophone-acadienne dans la région de Yarmouth. Les lutins du père Noël sont venus donner aux enfants un coup de main pour rédiger leur lettre au père Noël dans la langue officielle de leur choix. Postes Canada n'a pas ménagé ses efforts pour répondre aux besoins du seul journal francophone

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

dans la province de la Nouvelle-Écosse. En s'impliquant, elle a encouragé les membres de la communauté francophone et acadienne à demander des services à la Société dans la langue officielle de leur choix. Nous avons également fait de nombreux dons et commandites ayant une incidence directe sur les CLOSM, notamment notre participation aux Rendez-vous de la francophonie et aux autres événements.

En avril 2010, Postes Canada a émis un timbre à l'effigie de Prudence Heward, originaire d'une collectivité anglophone au Québec. À une époque où les paysages peints étaient favorisés et où les artistes féminins avaient peu de crédibilité, Prudence Heward s'est démarquée en peignant des portraits. Le programme des timbres-poste de Postes Canada est l'un des moyens novateurs de l'institution fédérale pour promouvoir les CLOSM.

Postes Canada continuera d'adopter des pratiques, dans la perspective de son mandat, qui contribuent à la croissance des CLOSM au Canada.

<p>RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉSULTATS MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA <i>LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES</i> 2010-2011</p>	

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Renseignements généraux

Institution fédérale : Site Web :	Société canadienne des postes www.postescanada-canadapost.ca
Ministre responsable :	L'Honorable Chuck Strahl, C.P., député Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités
Hauts fonctionnaires responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO (championne et cochampionne des langues officielles) :	Bonnie Boretsky Vice-présidente, avocate-conseil générale, secrétaire de la Société et conformité 2701 PROMENADE RIVERSIDE BUREAU N1200 OTTAWA ON K1A 0B1 Tél. : 613 734-7508 Télec. : 613 734-7427 Courriel : bonnie.boretsky@postescanada.canadapost. canadapost.ca Susan McCluskey-Ilkmen Directrice, Politique de conformité 2701 PROMENADE RIVERSIDE BUREAU N1130H OTTAWA ON K1A 0B1 Tél. : 613 734-3117 Télec. : 613 734-7534 Courriel : susan.mccluskey-ilkmen@postescanada. canadapost.ca
Mandat général de la Société canadienne des postes :	La Société canadienne des postes est une société d'État dont la mission consiste à servir tous les Canadiens, toutes les entreprises et tous les organismes en assurant la transmission protégée des messages, de l'information et des colis partout au Canada et en offrant une qualité et une valeur telles qu'elles lui garantissent leur fidélité.
Coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 :	France Coulombe Gestionnaire, Conformité 2701 PROMENADE RIVERSIDE BUREAU N1180 OTTAWA ON K1A 0B1 Tél. : 613 734-6398 Télec. : 613 734-7534 Courriel : france.coulombe@postescanada.canadapost.ca Jovane Drouin Agent, Conformité 2701 PROMENADE RIVERSIDE BUREAU N1180 OTTAWA ON K1A 0B1 Tél. : 613 734-8754 Télec. : 613 734-7534 Courriel : jovane.drouin@postescanada.canadapost.ca

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Coordonnateurs régionaux :

Meredith Fillmore
Coordonnatrice (gestionnaire) – Provinces de l'Atlantique
6175 RUE ALMON
HALIFAX NS B3K 5N2
Tél. : 902 494-4001, poste 44290
Télééc. : 902 494-4720
Courriel : meredith.fillmore@postescanada.canadapost.ca

Natasha Nestman
Coordonnatrice (agente) – Provinces de l'Atlantique
6175 RUE ALMON
HALIFAX NS B3K 5N2
Tél. : 902 494-4001, poste 44183
Télééc. : 902 494-4720
Courriel : natasha.nestman@postescanada.canadapost.ca

Suzie Videira
Coordonnatrice (gestionnaire) – Québec
555 RUE MCARTHUR BUREAU 1508
SAINT-LAURENT QC H4T 1T4
Tél. : 514 345-7503, poste 57454
Télééc. : 514 345-7259
Courriel : suzie.videira@postescanada.canadapost.ca

Caroline Ghosn
Coordonnatrice (agente) – Québec
555 RUE MCARTHUR BUREAU 1494
SAINT-LAURENT QC H4T 1T4
Tél. : 514 345-7503, poste 57383
Télééc. : 514 345-7259
Courriel : caroline.ghosn@postescanada.canadapost.ca

Catherine Lafontaine
Coordonnatrice (agente) – Québec
555 RUE MCARTHUR BUREAU 1508
SAINT-LAURENT QC H4T 1T4
Tél. : 514 345-7503, poste 57297
Télééc. : 514 345-7259
Courriel : catherine.lafontaine@postescanada.canadapost.ca

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Coordonnateurs régionaux
(suite) :

Barry Butcher
Coordonnateur (gestionnaire) – Ontario, Nunavut et
Outaouais
955 AVENUE HIGHBURY
LONDON ON N5Y 1A3
Tél. : 519 457-5237
Télé. : 519 453-1515
Courriel : barry.butcher@postescanada.canadapost.ca

Rachel Lafontaine
Coordonnatrice (agente) – Ontario, Nunavut et
Outaouais
1424 AVENUE SANDFORD FLEMING CASE POSTALE 50
OTTAWA ON K1A 0C1
Tél. : 613 734-1527
Télé. : 613 734-1490
Courriel : rachel.lafontaine@postescanada.
canadapost.ca

Jovane Drouin
Coordonnateur – Manitoba, Saskatchewan,
Alberta, Colombie-Britannique, Yukon et Territoires
du Nord-Ouest
2701 PROMENADE RIVERSIDE BUREAU N1180
OTTAWA ON K1A 0B1
Tél. : 613 734-8754
Télé. : 613 734-7534
Courriel : jovane.drouin@postescanada.canadapost.ca

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Rapport détaillé des résultats

A. SENSIBILISATION (Activités internes)

(Activités de formation, d'information, d'orientation, de sensibilisation, de communication, etc., menées à l'**interne** dans le but de sensibiliser les employés et les cadres supérieurs de l'institution fédérale à la dualité linguistique et aux priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire [CLOSM]; contrats de rendement des cadres supérieurs et programmes de reconnaissance; prise en compte du point de vue des CLOSM dans les recherches, les études et les enquêtes effectuées à l'interne.)

Résultat visé :

Introduction d'un changement durable dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale; tous les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et des CLOSM.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé

Quelles activités ont été menées pendant l'année visée? Qu'est-ce qui a été fait?

Postes Canada a mis en place des activités et apporté des changements au milieu de travail afin de sensibiliser davantage les employés à la partie VII de la LLO.

Extrants

Quels produits ou services ont découlé des activités menées pendant l'année visée?

- La politique de Postes Canada en matière de langues officielles a été modifiée et inclut une section portant sur la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.
- La politique modifiée a été abordée avec la championne des langues officielles et approuvée à la suite d'une présentation aux cadres supérieurs lors de la réunion trimestrielle du Conseil exécutif tenue en août 2010.
- Une communication a été publiée par l'entremise de notre site intranet et des téléconférences ont été organisées avec les employés pour discuter des changements apportés à la Politique sur les langues officielles.

Progrès quant à l'atteinte du résultat visé

Qu'est-ce qui a changé à la suite des activités menées pendant l'année visée?

- Les employés de Postes Canada ont pris en considération les besoins des CLOSM : voilà pourquoi aucune plainte concernant la partie VII de la *Loi* n'a été déposée.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

<p>Elle a organisé des activités pour faire la promotion de l'édition 2011 des Rendez-vous de la Francophonie (RVF).</p>	<ul style="list-style-type: none">• Postes Canada a continué d'exiger que les employés, autres que ceux de Vente au détail, titulaires de postes bilingues, suivent la cyberformation obligatoire sur les langues officielles. Les animations et les scénarios interactifs ont permis aux utilisateurs de mettre à l'épreuve leurs connaissances de la <i>Loi sur les langues officielles</i> et de la Politique sur les langues officielles de Postes Canada pendant leur travail quotidien.• Sur notre site intranet, nous avons mis à la disposition de tous les employés, notre rapport annuel et nos plans d'action sur la partie VII.• L'équipe de conformité (responsable des langues officielles) a invité les employés à répondre au Questionnaire sur la francophonie, concours national bilingue sur la francophonie au Canada.• Les participants ont pu trouver les réponses au questionnaire en se rendant sur le site Web des RVF.• Nous avons organisé un concours auprès de tous les participants et choisi un gagnant parmi ceux qui avaient les bonnes réponses.• On a également envoyé un questionnaire passionnant sur l'Acadie aux employés de Postes Canada qui travaillent dans les provinces de l'Atlantique.	<ul style="list-style-type: none">• Depuis le lancement de la cyberformation en 2009, plus de 2 500 employés ont suivi la formation. Ils ont appris à mieux connaître leurs responsabilités en vertu de la partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.• Dans la région de l'Atlantique, un gagnant a été choisi pour chaque province. À la suite du tirage, chaque gagnant du concours a reçu un chèque-cadeau appuyant la culture francophone.
--	--	---

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

<p>Elle a organisé des réunions avec les employés (y compris les cadres) pour discuter du Programme des langues officielles de la Société.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le rapport de conformité traitant de la Politique sur les langues officielles a été remis aux membres du Conseil d'administration de la Société. Dans ce rapport, on décrit les responsabilités et les réalisations de la Société en vertu de toutes les parties de la LLO, y compris la partie VII.	<ul style="list-style-type: none">• Les employés de Postes Canada (y compris les hauts dirigeants) étaient mieux placés pour tenir compte des besoins des CLOSM et de la partie VII de la LLO dans leurs activités courantes.
<p>Elle a organisé des téléconférences régulières avec les coordonnateurs régionaux.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Une nouvelle formation générale a été créée à l'intention des coordonnateurs régionaux des langues officielles. La formation comprenait une section entière portant sur la partie VII de la LLO.• Tous les membres de l'équipe de conformité de Postes Canada (responsable des langues officielles) ont suivi une formation en 2010 (y compris les directeurs). Dans le cadre de la formation, les meilleures pratiques en matière de langues officielles ont été communiquées et les applications précises de notre Programme des langues officielles ont fait l'objet de discussions et de décisions.• Les besoins et les points de vue des CLOSM ont été abordés, y compris des aspects précis de partenariat. Un scénario lié à la partie VII a également été présenté et discuté.	<ul style="list-style-type: none">• Les coordonnateurs régionaux en savent davantage sur le Programme des langues officielles de la Société, y compris la partie VII de la LLO.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Rapport détaillé des résultats

B. CONSULTATIONS (Partage d'idées et d'information avec les CLOSM)

(Activités [p. ex. comités, discussions et réunions] par lesquelles l'institution fédérale consulte les CLOSM et échange avec elles pour cerner leurs besoins et leurs priorités ou pour comprendre les incidences possibles sur leur développement; activités [p. ex. tables rondes et groupes de travail] pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre du mandat actuel de l'institution fédérale ou dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme ou d'une nouvelle politique; participation à des consultations des CLOSM coordonnées par d'autres instances gouvernementales; consultations des CLOSM par les bureaux régionaux pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins.)

Résultat visé :

Établissement de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM; l'institution fédérale et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé <i>Quelles activités ont été menées pendant l'année visée? Qu'est-ce qui a été fait?</i>	Extrants <i>Quels produits ou services ont découlé des activités menées pendant l'année visée?</i>	Progrès quant à l'atteinte du résultat visé <i>Qu'est-ce qui a changé à la suite des activités menées pendant l'année visée?</i>
Consultations des CLOSM.	Les CLOSM ont eu l'occasion à plusieurs reprises de présenter leurs besoins et leurs priorités à Postes Canada : <ul style="list-style-type: none">• En décembre 2010, nous avons envoyé notre rapport détaillé sur les résultats et notre plan d'action sur la partie VII de la LLO aux CLOSM aux niveaux provincial et territorial.• Toujours en décembre 2010, Postes Canada a consulté toutes les associations provinciales et territoriales des CLOSM au sujet de notre réseau bilingue. Elles ont également été invitées à participer au programme des Prix communautaires de l'alphabétisation de Postes Canada.• On leur a demandé de faire part de leurs commentaires.	<ul style="list-style-type: none">• Postes Canada a appris à mieux comprendre les besoins des CLOSM et elle continuera à les tenir au courant de ses initiatives d'alphabétisation et de son réseau bilingue.• Les CLOSM sont davantage au courant des services et du mandat de Postes Canada.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

	<ul style="list-style-type: none"> • La Société canadienne des postes a mis à la disposition du public son rapport annuel à l'intention de Patrimoine canadien sur la partie VII de la LLO à l'adresse suivante : www.postescanada-canadapost.ca/languesofficielles. 	
<p>Participation des coordonnateurs nationaux et régionaux des langues officielles de Postes Canada aux réunions organisées par le ministère du Patrimoine canadien pour les CLOSM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En octobre 2010, Postes Canada (représentée par notre coordonnateur régional) a participé activement à <i>InterAction 2010</i>, une réunion en réseau intersectorielle annuelle avec la communauté francophone de l'Alberta. La réunion a été organisée par l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) et le ministère du Patrimoine canadien et a eu lieu à Edmonton, en Alberta. Postes Canada a profité de l'occasion pour discuter de son réseau bilingue et de ses initiatives d'alphabétisation. 	
<p>Les représentants de Postes Canada ainsi que les représentants territoriaux et provinciaux des CLOSM se sont réunis à plusieurs reprises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au printemps 2010, une téléconférence a eu lieu entre le PDG de la Société franco-manitobaine et notre gestionnaire, Langues officielles, pour discuter de notre réseau de vente au détail bilingue au Manitoba. • En octobre 2010, des représentants de nos équipes régionale et nationale ont participé au Symposium sur les langues officielles de l'Ontario organisé par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario à Ottawa. Des partenariats possibles avec certains participants ont fait l'objet de discussions. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Société franco-manitobaine avait une meilleure compréhension du réseau de vente au détail au Manitoba et la Société comprenait mieux les besoins de la communauté. • Les membres de la communauté francophone de l'Ontario étaient mieux informés des initiatives d'alphabétisation de Postes Canada. Ils ont aussi mieux compris la façon de présenter une demande de commandite et nos programmes de dons. Postes Canada était mieux placée pour comprendre les besoins de la communauté.
<p>avril 2010 à mars 2011</p>		<p>9</p>

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Rapport détaillé des résultats

C. COMMUNICATIONS (Transmission d'information aux CLOSM)

(Activités de communication **externes** visant à informer les CLOSM des activités, des programmes et des politiques de l'institution fédérale et à promouvoir le caractère bilingue du Canada; inclusion des CLOSM dans toutes les listes d'information et de distribution; utilisation du site Web de l'institution fédérale pour communiquer avec les CLOSM.)

Résultat visé :

La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l'institution fédérale; les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des programmes et services de l'institution fédérale.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé <i>Quelles activités ont été menées pendant l'année visée? Qu'est-ce qui a été fait?</i>	Extrants <i>Quels produits ou services ont découlé des activités menées pendant l'année visée?</i>	Progrès quant à l'atteinte du résultat visé <i>Qu'est-ce qui a changé à la suite des activités menées pendant l'année visée?</i>
<p>Les CLOSM ont reçu de l'information sur les produits et les services de la Société dans la langue officielle de leur choix.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les utilisateurs de www.postescanada-canadapost.ca ont pu consulter notre rapport annuel et notre plan d'action sur la partie VII à www.postescanada-canadapost.ca/languesofficielles. • Par l'intermédiaire de notre site Web, les internautes peuvent avoir accès à toutes nos initiatives d'alphabétisation qui sont ouvertes au public, comme les Prix communautaires de l'alphabétisation de Postes Canada et le Prix d'encouragement aux études à l'intention des Autochtones offert par Postes Canada. • En décembre 2010 et en mars 2011, on a invité les associations provinciales et territoriales des CLOSM à encourager leurs membres à participer au programme de Prix communautaires de l'alphabétisation de Postes Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les CLOSM sont davantage sensibilisées quant aux produits, services et mandat de la Société. • Sensibilisation accrue du public au Programme des langues officielles de la Société. • En 2010, 20 % des récipiendaires des Prix communautaires de l'alphabétisation de Postes Canada appartenait à une CLOSM. Compte tenu de l'importance des CLOSM au sein de la population canadienne, il s'agit d'un bon indicateur de la réussite de notre programme.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

<p>Les CLOSM ont reçu de l'information sur les produits et les services de la Société dans la langue officielle de leur choix. (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Pour la troisième année d'affilée et à la demande du journal <i>Le Courrier de la Nouvelle-Écosse</i>, Postes Canada a lancé le Programme de lettres au père Noël en Nouvelle-Écosse en collaboration avec une école francophone-acadienne dans la région de Yarmouth. Les lutins du père Noël sont venus donner aux enfants un coup de main pour rédiger leur lettre au père Noël dans la langue officielle de leur choix.	<ul style="list-style-type: none">• Postes Canada n'a pas ménagé ses efforts pour répondre aux besoins du seul journal francophone dans la province de la Nouvelle-Écosse. À notre avis, ses efforts ont été grandement appréciés.• En s'impliquant, elle a encouragé les membres de la communauté francophone et acadienne à demander des services à la Société dans la langue officielle de leur choix.
	<ul style="list-style-type: none">• Entre le mois d'avril 2010 et le mois de mars 2011, Postes Canada a fait paraître un article concernant la Société dans le <i>Bulletin 41-42</i> de Patrimoine canadien. L'article soulignait les efforts déployés par la Société pour accroître le nombre de ressources bilingues dans son réseau de vente au détail et rédiger une lettre personnalisée aux concierges des hôtels pour les informer à quel endroit les visiteurs francophones pourraient obtenir des services postaux dans la langue officielle de leur choix.	<ul style="list-style-type: none">• Postes Canada a mis en évidence l'importance de la dualité linguistique parmi les Canadiens et les voyageurs bien au-delà de ses obligations en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Les CLOSM ont reçu de l'information sur les produits et les services de la Société dans la langue officielle de leur choix. (suite)

- En février 2010, Postes Canada a changé sa façon d'afficher les avis de postes pour l'extérieur. Notre outil de recrutement électronique a été modifié pour que tous les avis de postes bilingues soient envoyés aux représentants des CLOSM dans les provinces et les territoires.
- Postes Canada a vu à ce que les annonces publiées dans les journaux soient présentées dans la langue de chaque journal respectif; notre service publicitaire a veillé à ce que les annonces paraissent dans la presse des minorités linguistiques lorsque possible.

- Pour la période allant du mois d'avril 2010 au mois de mars 2011, l'affichage externe de plus de 71 postes bilingues disponibles à Postes Canada a été envoyé aux associations provinciales et territoriales des CLOSM.
- En informant les CLOSM des possibilités d'emplois bilingues, Postes Canada et les associations des CLOSM sont devenues des partenaires dans la promotion du bilinguisme. Ainsi, nous nous attendons d'augmenter nos chances de trouver des candidats qui répondent à nos exigences linguistiques pour les postes bilingues.
- Encore une fois en 2010-2011, nous n'avons reçu aucune plainte fondée relativement à nos pratiques en matière de publicité alors que Postes Canada a continué de joindre les deux groupes linguistiques.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Rapport détaillé des résultats

D. COORDINATION ET LIAISON (N'inclut pas le financement, la coordination à l'interne et la liaison avec d'autres institutions gouvernementales)

(Activités de coordination [recherches, études, réunions, etc.] menées par l'institution fédérale elle-même avec d'autres institutions fédérales ou d'autres ordres de gouvernements; participation à des activités organisées par d'autres institutions fédérales, d'autres ordres de gouvernements, etc.; participation des champions des langues officielles, des coordonnateurs nationaux et régionaux, etc., à divers forums gouvernementaux.)

Résultat visé :

Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partager les pratiques exemplaires.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé <i>Quelles activités ont été menées pendant l'année visée? Qu'est-ce qui a été fait?</i>	Extrants <i>Quels produits ou services ont découlé des activités menées pendant l'année visée?</i>	Progrès quant à l'atteinte du résultat visé <i>Qu'est-ce qui a changé à la suite des activités menées pendant l'année visée?</i>
<p>Des représentants de Postes Canada ont participé activement aux réunions sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au printemps de 2010, Postes Canada a participé au Symposium international sur l'aménagement des langues dans les capitales et milieux urbains organisé par l'Institut des langues officielles et du bilinguisme et le Centre de la gouvernance de l'Université d'Ottawa, en partenariat avec le Commissariat aux langues officielles et la Ville d'Ottawa, grâce à la commandite du ministère du Patrimoine canadien. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Symposium a permis à Postes Canada de mieux comprendre les meilleures pratiques relatives à la planification urbaine des langues, pouvant être adaptée à l'institution fédérale.
	<ul style="list-style-type: none"> • En février, en mai, en septembre et en novembre 2010 ainsi qu'en février 2011, notre coordonnatrice régionale (Atlantique) a participé activement aux réunions du réseau de coordonnateurs (section 41) de la Nouvelle-Écosse, qui ont eu lieu à Halifax. • En juin et en octobre 2009 ainsi qu'en février 2010, les représentants de Postes Canada ont activement participé aux réunions organisées à Ottawa par le ministère du Patrimoine canadien. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Société pouvait mieux comprendre les besoins et les priorités des CLOSM et planifier en conséquence.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Des représentants de Postes Canada ont participé activement aux réunions sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. (suite)

- En septembre 2010, dans le cadre de la Journée de la dualité linguistique, notre représentant de l'Atlantique a participé à une réunion d'une journée portant sur de nouveaux points de vue et des solutions innovatrices touchant les langues officielles. Cette réunion visait à tirer profit du savoir-faire local pour trouver des solutions innovatrices afin de surmonter les défis liés aux langues officielles.
- En octobre 2010 et en mars 2011, les représentants de Postes Canada ont participé à la réunion des coordonnateurs régionaux des langues officielles en Ontario organisée par le ministère du Patrimoine canadien.
- En décembre 2010, Postes Canada a organisé un kiosque et a participé activement au Forum des bonnes pratiques sur les langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le thème du forum portait sur les communautés au cœur des langues officielles.
- Toujours en décembre 2010, Postes Canada a participé à deux réunions, c'est-à-dire la réunion des coordonnateurs des langues officielles du réseau intersectoriel du Manitoba et la réunion des coordonnateurs des langues officielles du réseau intersectoriel de la Colombie-Britannique.
- En mars 2011, un représentant de Postes Canada a participé à la réunion des coordonnateurs des langues officielles du réseau intersectoriel de Saskatchewan.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Rapport détaillé des résultats

E. FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

(Mise en œuvre des programmes et prestation des services de l'institution fédérale; financement, seule ou en collaboration avec d'autres institutions fédérales, de projets des CLOSM; intégration des besoins des CLOSM à la prestation des programmes et services de l'institution fédérale.)

Résultat visé :

Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de l'institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et services, les besoins des CLOSM (ex. : dispersion géographique, possibilités de développement) sont pris en compte.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé <i>Quelles activités ont été menées pendant l'année visée? Qu'est-ce qui a été fait?</i>	Extrants <i>Quels produits ou services ont découlé des activités menées pendant l'année visée?</i>	Progrès quant à l'atteinte du résultat visé <i>Qu'est-ce qui a changé à la suite des activités menées pendant l'année visée?</i>
Mise en œuvre de programmes et d'initiatives qui viennent en aide aux CLOSM.	Entre avril 2009 et mars 2011, Postes Canada a contribué à la réussite de nombreuses initiatives des CLOSM : <ul style="list-style-type: none">En 2010, Postes Canada a parrainé l'organisme World Literacy of Canada (WLC). WLC est un organisme de bienfaisance enregistré misant sur l'alphabétisation pour lutter contre la pauvreté et faire avancer la cause de la justice sociale, surtout pour les femmes et les enfants. Il appuie et assure la prestation d'une gamme de programmes communautaires au Canada et en Asie du Sud mettant l'accent sur les aptitudes en lecture et en écriture des femmes et des enfants.	<ul style="list-style-type: none">Nos contributions ont rappelé avec force notre détermination à soutenir et à augmenter la vitalité des CLOSM.Elles ont rehaussé la sensibilisation sur l'importance de la dualité linguistique au Canada et renforcé les CLOSM.Postes Canada a contribué à la réussite du concours « Écrire/Lire C'est ton droit » de 2010, un concours national de rédaction bilingue visant à transformer les élèves de la 4e à la 6e année en citoyens du monde.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

<p>Mise en œuvre de programmes et d'initiatives qui viennent en aide aux CLOSM. (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toujours en 2010, Postes Canada s'est associée au Salon du livre d'Edmundston. L'événement annuel a eu lieu à Edmundston, au Nouveau-Brunswick. Les participants pouvaient trouver différentes activités pour tous les goûts et tous les âges. Plus de 60 auteurs et près de 300 éditeurs étaient présents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Postes Canada a contribué à l'amélioration de la vitalité de la communauté francophone au Nouveau-Brunswick.
	<ul style="list-style-type: none"> • En avril 2010, Postes Canada a fait un don au Centre for Literacy of Quebec (CLQ). Situé à Montréal, ce centre d'expertise appuie les meilleures pratiques, l'élaboration de politiques éclairées en matière d'alphabétisation et les compétences essentielles en créant des liens entre la recherche, la politique et la pratique. Il offre un savoir-faire à la communauté anglophone de la province. • Toujours en avril 2010, Postes Canada a émis un timbre à l'effigie de Prudence Heward, originaire d'une collectivité anglophone au Québec. À une époque où les paysages peints étaient favorisés et où les artistes féminins avaient peu de crédibilité, Prudence Heward s'est démarquée en peignant des portraits. Elle était membre du fameux Beaver Hall Group du Canada, de la Société d'art contemporain et du Canadian Group of Painters. • En juillet 2010, Postes Canada était ravi de renouveler son engagement à l'égard de La Dictée P.G.L. (Fondation Paul Gérin-Lajoie). Cette dictée en français est destinée à tous les élèves de niveau primaire dans les écoles françaises et dans les classes d'immersion françaises partout au Canada, de la maternelle à la 8e année. 	<ul style="list-style-type: none"> • Notre Programme des timbres était l'un des moyens employés par Postes Canada pour faire la promotion des CLOSM. • Postes Canada a appuyé un projet de grande envergure au Canada, qui a contribué à la formation de milliers d'élèves de la maternelle à la 8e année. Ce projet a contribué dans une large mesure à faire la promotion du français partout au Canada.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

<p>Mise en œuvre de programmes et d'initiatives qui viennent en aide aux CLOSM. (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 210 000 élèves provenant d'environ 1 200 écoles de partout au Canada ont participé à ce projet éducatif. • Encore en 2010, notre Société était un commanditaire important pour Les Correspondances d'Eastman. Les Correspondances visent à inciter les gens à apprécier l'écriture en lançant une invitation ouverte au grand public, qu'elle convie à écrire des lettres en français et en anglais dans la ville d'Eastman au Québec. • En avril 2010 et pour la cinquième année, Postes Canada a commandité le Festival franco-ontarien. Le plus gros festival francophone à l'extérieur du Québec s'est déroulé à Ottawa en Ontario. Chaque année, il marque le début du printemps par de nombreuses activités pour tous les groupes d'âge, auxquelles s'ajoutent des spectacles donnés par des artistes talentueux de la place et de l'étranger. 	<ul style="list-style-type: none"> • La commandite de Postes Canada pour Les Correspondances d'Eastman a servi à couvrir les frais de publicité et de promotion.
	<ul style="list-style-type: none"> • En mai 2010, nous avons commandité l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), organisme dont l'objectif est de représenter la communauté francophone en Ontario. 	<ul style="list-style-type: none"> • La commandite de l'AFO a contribué à couvrir une partie des frais pour le gala célébrant le 100e anniversaire de la fondation de l'organisation.
	<ul style="list-style-type: none"> • De nouveau en août 2010, Postes Canada a appuyé la Francophonie jeunesse de l'Alberta (FJA), organisme sans but lucratif fondé en 1972. La FJA regroupe des jeunes francophones de 14 à 25 ans provenant de tous les coins de l'Alberta. • La Société a financé les Rendez-vous de la Francophonie en invitant les Canadiens à participer au concours <i>Écris-moi sans fautes!</i> • Les participants qui ont reconnu le mot bien épilé dans chacune des douze paires de mots avaient la chance de remporter 1 000 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> • Postes Canada a offert un soutien à Rassemblement jeunesse, un rassemblement de jeunes francophones en Alberta. Notre commandite a contribué à l'épanouissement de la communauté francophone dans la province.
<p>avril 2010 à mars 2011</p>	<p>17</p>	

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Mise en œuvre de programmes et d'initiatives qui viennent en aide aux CLOSM. (suite)

- Nous avons fait la promotion aux représentants des CLOSM des Prix communautaires de l'alphabétisation de Postes Canada 2009, dont la création remonte à 1993. Ces prix reconnaissent les efforts remarquables déployés par des gens dévoués ainsi que les gens qui se font prêter main-forte pendant leur cheminement.
- Jusqu'à présent, Postes Canada a remis 393 prix, dont 22 % ont été décernés à des membres de CLOSM.
- À l'automne 2010, Postes Canada a remis 10 prix, dont deux à des membres de CLOSM.
- Le jury chargé d'examiner les candidatures aux Prix de l'alphabétisation 2010 de Postes Canada était constitué de représentants des deux groupes linguistiques et des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- La Société a fait la promotion du Programme de lettres au père Noël. Le bureau de poste du père Noël au Pôle Nord a répondu à plus de 18,5 millions de lettres depuis la création de ce programme national annuel en 1982. Depuis 2002, nous avons également répondu à près de 300 000 messages électroniques. Plus de 9 000 employés de Postes Canada en service ou à la retraite (affectueusement surnommés les lutins des postes) ont accepté de donner bénévolement de leur temps pour aider le père Noël à répondre aux innombrables lettres, et ce, dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées, pour un total de 30 langues, y compris le braille.
- Postes Canada a contribué de manière importante à l'alphabétisation dans le cadre du Programme de lettres au père Noël. Les enfants des CLOSM d'un océan à l'autre ont été invités à écrire au père Noël dans leur langue officielle : ils ont reçu une réponse dans cette même langue.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Mise en œuvre de programmes et d'initiatives qui viennent en aide aux CLOSM. (suite)

- Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, nous étions fiers d'offrir des services en anglais et en français à nos clients grâce à notre vaste réseau bilingue amélioré.
- Les efforts supplémentaires que nous avons déployés pour offrir davantage de services dans les deux langues officielles dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver ont été reconnus en mars 2011. Nous avons remporté le prix d'excellence en matière de langues officielles du Comité des langues officielles du Conseil fédéral du Pacifique.
- Le prix a été décerné pour reconnaître la contribution exceptionnelle des personnes ou des groupes qui ont contribué à l'avancement des langues officielles en Colombie-Britannique au cours de la dernière année civile.
- Postes Canada a mis en évidence l'importance de la dualité linguistique parmi les Canadiens et les personnes voyageant à l'étranger.
- À titre d'institution fédérale exploitant le plus grand réseau bilingue au Canada, nos efforts accrus ont témoigné de notre engagement à promouvoir l'image bilingue du pays.

État de réalisations axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Rapport détaillé des résultats

F. REDDITION DE COMPTES

(Activités par lesquelles l'institution fédérale intègre son travail de mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) aux mécanismes ministériels de planification et de reddition de comptes [p. ex. rapport sur les plans et les priorités, rapport ministériel sur le rendement, plan d'affaires ministériel, bilan de réalisations pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO]; évaluations et vérifications internes des programmes et des services; examen régulier des programmes et des services ainsi que des politiques par les cadres supérieurs de l'institution fédérale pour assurer la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.)

Résultat visé :

Pleine intégration de l'article 41 de la LLO et de la perspective des CLOSM aux politiques, aux programmes et aux services de l'institution fédérale; la structure d'imputabilité, les évaluations internes, les examens de politiques qui permettent de déterminer comment mieux intégrer la perspective des CLOSM.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé <i>Quelles activités ont été menées pendant l'année visée? Qu'est-ce qui a été fait?</i>	Extrants <i>Quels produits ou services ont découlé des activités menées pendant l'année visée?</i>	Progrès quant à l'atteinte du résultat visé <i>Qu'est-ce qui a changé à la suite des activités menées pendant l'année visée?</i>
Nous avons organisé des réunions avec des groupes d'intérêt à l'interne.	<ul style="list-style-type: none">• Postes Canada a déposé son rapport sur la responsabilité sociale de 2009, comprenant une section sur la partie VII de la LLO.• Le plan d'entreprise présenté par la Société canadienne des postes au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada contenait un énoncé de l'engagement de la Société par rapport à la LLO.• On a rappelé aux groupes d'intérêt responsables des présentations de la Société au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ainsi que des documents d'information au Cabinet de continuer à procéder à l'analyse de l'incidence pour les langues officielles.	<ul style="list-style-type: none">• La section dans le rapport sur la responsabilité sociale sert à faire la promotion de l'engagement soutenu de Postes Canada et de ses réalisations par rapport à la partie VII de la LLO.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

PLAN D'ACTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA *LOI SUR LES
LANGUES OFFICIELLES*

2011-2012

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Sommaire des principaux progrès prévus au cours de la période couverte par le plan d'action

Sensibilisation

Nos efforts soutenus pour sensibiliser davantage les employés à l'engagement de Postes Canada à l'égard de la LLO se poursuivront en 2011-2012. Les nouveaux employés titulaires de postes bilingues devront suivre notre cours de cyberformation obligatoire sur les langues officielles. De plus, notre Code de conduite sera modifié pour ajouter une section portant sur la partie VII de la LLO.

Consultations

Postes Canada continuera d'assister aux réunions organisées par le ministère du Patrimoine canadien. Les représentants des associations provinciales et territoriales des CLOSM y assisteront. Nous enverrons nos rapports annuels d'activités et nos plans d'action sur la partie VII de la LLO aux CLOSM afin qu'elles nous fassent part de leurs commentaires et suggestions.

Communications

Nos rapports annuels d'activités et nos plans d'action sur la partie VII de la LLO, de même que nos initiatives, seront mis à la disposition des CLOSM à www.postescanada-canadapost.ca/languesofficielles.

Coordination et liaison

Les représentants des langues officielles de Postes Canada au siège social et dans les régions assisteront aux réunions organisées par le ministère du Patrimoine canadien. Notre championne et/ou cochampionne des langues officielles participera à la Conférence conjointe des Champions des langues officielles.

Financement et prestation de programmes

Conformément au mandat de la Société, nous mettrons en œuvre des programmes pour soutenir les CLOSM, surtout la cause de l'alphabétisation.

Reddition de comptes

Afin de tenir compte de la dualité linguistique, on continuera d'examiner les mémoires au Cabinet et les présentations de la Société au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Plan d'action détaillé

A. SENSIBILISATION (Activités internes)

(Activités de formation, d'information, d'orientation, de sensibilisation, de communication, etc., menées à l'interne dans le but de sensibiliser les employés et les cadres supérieurs de l'institution fédérale à la dualité linguistique et aux priorités des CLOSM; contrats de rendement des cadres supérieurs et programmes de reconnaissance; prise en compte des points de vue des CLOSM dans les recherches, les études et les enquêtes effectuées à l'interne.)

Résultat visé :

Introduction d'un changement durable dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale; tous les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et les CLOSM.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé <i>Quelles activités ont été menées pendant l'année visée? Qu'est-ce qui a été fait?</i>	Extrants <i>Quels produits ou services ont découlé des activités menées pendant l'année visée?</i>	Indicateurs pour mesurer les progrès accomplis en obtenant le résultat escompté <i>De quels renseignements vous servez-vous pour démontrer les progrès accomplis en obtenant le résultat ci-dessus? Comment pourrez-vous prouver ce changement et le mesurer?</i>
<p>Organisation d'activités pour sensibiliser davantage les employés à la partie VII de la LLO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'activités en vue de faire la promotion de l'édition 2012 des Rendez-vous de la Francophonie (RVF). • Envoyer le cours de cyberformation sur les langues officielles aux nouveaux employés titulaires de postes bilingues. • Faire la promotion d'activités dans le cadre de notre Plan de communication stratégique sur les langues officielles afin de sensibiliser davantage les employés à la partie VII de la LLO. • Continuer à offrir un programme de formation à l'intention des coordonnateurs régionaux des langues officielles en vue de les sensibiliser davantage à leurs responsabilités par rapport à la partie VII de la LLO. • Le Code de conduite de Postes Canada sera modifié pour inclure une section portant sur la partie VII de la LLO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de participation à ces activités. • On prendra des mesures afin d'évaluer plus précisément les conséquences de nos initiatives. • Intervention à l'interne auprès de groupes ciblés par l'équipe de conformité à Postes Canada. • Nombre de plaintes de l'extérieur présentées par les CLOSM relativement à la partie VII de la LLO. • Que les coordonnateurs régionaux des langues officielles connaissent mieux leurs responsabilités se rapportant à la partie VII de la LLO.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Plan d'action détaillé

B. CONSULTATIONS (Partage d'idées et d'information avec les CLOSM)

(Activités [p. ex. comités, discussions et réunions] par lesquelles l'institution fédérale consulte les CLOSM et échange avec elles pour cerner leurs besoins et leurs priorités ou pour comprendre les incidences possibles sur leur développement; activités [p. ex. tables rondes et groupes de travail] pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre du mandat actuel de l'institution fédérale ou dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme ou d'une nouvelle politique; participation à des consultations des CLOSM coordonnées par d'autres instances gouvernementales; consultations des CLOSM par les bureaux régionaux pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins.)

Résultat visé :

Établissement de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM; l'institution fédérale et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé <i>Quelles activités ont été menées pendant l'année visée? Qu'est-ce qui a été fait?</i>	Extrants <i>Quels produits ou services ont découlé des activités menées pendant l'année visée?</i>	Indicateurs pour mesurer les progrès accomplis en obtenant le résultat escompté <i>De quels renseignements vous servez-vous pour démontrer les progrès accomplis en obtenant le résultat ci-dessus? Comment pourrez-vous prouver ce changement et le mesurer?</i>
Donner aux CLOSM l'occasion d'exprimer leurs besoins. Organiser des consultations auprès des CLOSM. Mener des campagnes de marketing dans les deux langues officielles.	<ul style="list-style-type: none">Assister aux réunions organisées par le ministère du Patrimoine canadien. Des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire y seront également présents.On organisera des réunions avec les associations provinciales ou territoriales des CLOSM.Présenter les rapports annuels d'activités et les plans d'action sur la partie VII de la LLO aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et leur demander de nous faire part de leurs commentaires.	<ul style="list-style-type: none">Commentaires faits par les CLOSM.Nombre de plaintes liées aux pratiques publicitaires.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Plan d'action détaillé

C. COMMUNICATIONS (Transmission d'information aux CLOSM)

(Activités de communication **externes** visant à informer les CLOSM des activités, des programmes et des politiques de l'institution fédérale et à promouvoir le caractère bilingue du Canada; inclusion des CLOSM dans toutes les listes d'information et de distribution; utilisation du site Web de l'institution fédérale pour communiquer avec les CLOSM.)

Résultat visé :

La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l'institution fédérale; les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des programmes et services de l'institution fédérale.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé

Quelles activités ont été menées pendant l'année visée? Qu'est-ce qui a été fait?

Extrants

Quels produits ou services ont découlé des activités menées pendant l'année visée?

Indicateurs pour mesurer les progrès accomplis en obtenant le résultat escompté

De quels renseignements vous servez-vous pour démontrer les progrès accomplis en obtenant le résultat ci-dessus? Comment pourrez-vous prouver ce changement et le mesurer?

Mettre les CLOSM au courant de l'existence des initiatives d'alphabétisation de la Société.

- Envoyer aux CLOSM des documents concernant le programme des Prix communautaires de l'alphabétisation de Postes Canada.
- Faire la promotion du programme des Prix communautaires de l'alphabétisation 2011 de Postes Canada et des Prix d'encouragement aux études à l'intention des Autochtones de Postes Canada.
- Donner aux CLOSM de l'information sur le site Web de Postes Canada.

- Les membres des CLOSM participent au programme des Prix de l'alphabétisation de Postes Canada et des Prix d'encouragement aux études à l'intention des Autochtones de Postes Canada.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Plan d'action détaillé

D. COORDINATION ET LIAISON (N'inclut pas le financement – Coordination interne et liaison avec d'autres institutions gouvernementales)

(Activités de coordination [recherches, études, réunions, etc.] menées par l'institution fédérale elle-même avec d'autres institutions fédérales ou d'autres ordres de gouvernements; participation à des activités organisées par d'autres institutions fédérales, d'autres ordres de gouvernements, etc.; participation des champions des langues officielles, des coordonnateurs nationaux et régionaux, etc., à divers forums gouvernementaux.)

Résultat visé :

Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partager les pratiques exemplaires.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé

Quelles activités ont été menées pendant l'année visée? Qu'est-ce qui a été fait?

Extrants

Quels produits ou services ont découlé des activités menées pendant l'année visée?

Indicateurs pour mesurer les progrès accomplis en obtenant le résultat escompté

De quels renseignements vous servez-vous pour démontrer les progrès accomplis en obtenant le résultat ci-dessus? Comment pourrez-vous prouver ce changement et le mesurer?

Coordonner la mise en œuvre de la partie VII de la LLO avec les coordonnateurs régionaux.

- Organiser des téléconférences et des réunions spéciales avec les coordonnateurs régionaux des langues officielles afin d'échanger des pratiques exemplaires et de mieux comprendre les exigences auxquelles la Société est soumise en vertu de la partie VII de la LLO.
- Assister aux réunions des coordonnateurs nationaux et régionaux organisées par le ministère du Patrimoine canadien.
- La championne et/ou la cochampionne des langues officielles de Postes Canada participera à la Conférence conjointe des Champions des langues officielles.

- Participation aux réunions organisées par le ministère du Patrimoine canadien.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Plan d'action détaillé

E. FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

(Mise en œuvre des programmes et prestation des services de l'institution fédérale; financement, seule ou en collaboration avec d'autres institutions fédérales, de projets des CLOSM; intégration des besoins des CLOSM à la prestation des programmes et services de l'institution fédérale.)

Résultat visé :

Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de l'institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et services, les besoins des CLOSM (ex. : dispersion géographique, possibilités de développement) sont pris en compte.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé <i>Quelles activités ont été menées pendant l'année visée? Qu'est-ce qui a été fait?</i>	Extrants <i>Quels produits ou services ont découlé des activités menées pendant l'année visée?</i>	Indicateurs pour mesurer les progrès accomplis en obtenant le résultat escompté <i>De quels renseignements vous servez-vous pour démontrer les progrès accomplis en obtenant le résultat ci-dessus? Comment pourrez-vous prouver ce changement et le mesurer?</i>
Conformément au mandat de la Société, mettre en place des programmes pour soutenir les CLOSM.	<ul style="list-style-type: none">• Continuer à subventionner les organismes d'alphabetisation.• Continuer à élaborer et à commanditer des initiatives visant à soutenir les CLOSM.	<ul style="list-style-type: none">• Les CLOSM profitent de la participation de la Société aux programmes d'alphabetisation.• Activités des CLOSM qui peuvent être organisées, en partie avec l'appui de Postes Canada.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Plan d'action détaillé

F. REDDITION DE COMPTES

(Activités par lesquelles l'institution fédérale intègre son travail de mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) aux mécanismes ministériels de planification et de reddition de comptes [p. ex. rapport sur les plans et les priorités, rapport ministériel sur le rendement, plan d'affaires ministériel, bilan de réalisations pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO]; évaluations et vérifications internes des programmes et des services; examen régulier des programmes et des services ainsi que des politiques par les cadres supérieurs de l'institution fédérale pour assurer la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.)

Expected result:

Full integration of the OLMC perspective and section 41 of the OLA into the federal institution's policies, programs and services; the reporting structure, internal evaluations and policy reviews determine how to better integrate OLMCs' perspective.

Planned activities to achieve the expected result <i>What activities will be carried out during the period covered? What will be done?</i>	Expected outputs <i>What products or services will flow from the activities carried out during the period covered?</i>	Indicators to measure progress in achieving the expected result <i>What information will you use to show progress in achieving the above result? How can you demonstrate and measure this change?</i>
Intégration de la partie VII de la LLO dans les politiques et programmes de la Société.	<ul style="list-style-type: none">• Voir à ce qu'on examine les mémoires à l'intention du Cabinet préparés par la SCP ainsi que les présentations au Conseil du Trésor dans la perspective de la dualité linguistique.	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation des progrès de la Société dans la mise en œuvre de la partie VII de la LLO.

Plan d'action axé sur les résultats

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Liste de distribution

Le plan d'action de Postes Canada en ce qui a trait à la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* sera soumis :

- au ministère du Patrimoine canadien;
- au greffier du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes;
- au greffier du Comité permanent des langues officielles du Sénat;
- au commissaire aux langues officielles;
- aux coordonnateurs de Postes Canada responsables de l'initiative, aux membres de la haute direction et aux agents négociateurs.

Des copies du plan seront également mises à la disposition des communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada.

Adresse Web du rapport annuel : <http://www.postescanada-canadapost.ca/languesofficielles>



Deepak Chopra
Président-directeur général

Date: le 24 mai 2011

